



Droit de visite et d hébergement

Par **roblinecine**, le **04/11/2010** à **12:33**

Bonjour, rn j aimerais savoir si je peux avoir des droits de visites sur ma filleul , la situation est compliquée, mon frere et ma belle soeur se sont disputer avec ma mere assez violement au sujet d une infidelité de ma belle soeur avec mon ex beau pere , ma mere ne voit plus ses petites filles (marin qui a 9 ans dont je suis sa marraine et lilia qui a 5ans)et moi non plus puisque mon frere ne veux plus nous voir , depuis la naissance de marin elle est tous les week end et les vacances scolaire avec moi et mes enfants je la considere comme une de mes filles (photos video et petits mots ecrit de sa main, j ai tous garder depuis sa naissance) je m ennui enormement d elle et sa me pese de jour en jour de ne plus pouvoir la voir , ainsi que mes enfants rnje fais appel a vous aujourd'hui parceque je ne sais pas comment m y prendre si je dois entamer une procedure pour la voir meme un week end une journée , sa place est importante dans notre maison , son lit ses vetements ses jouets tous est quand elle venu la derniere fois . merci pour l interet que vous aller porter a ma demande rncordialement rnmme

Par **mimi493**, le **04/11/2010** à **12:55**

Déjà, vous ne pouvez invoquer le fait d'être sa marraine, parce que ça n'existe pas au regard de la loi.rnrnUn tiers peut demander un droit de visite sur un enfant, mais ça doit être dans l'intérêt de l'enfant. Or, vous ne donnez que des arguments en VOTRE intérêt